

La performance distribuée sur votre deuxième pilier en 2025 va de 0,25 % à 16,05 %. Pourquoi ?

EXERCICE 2025 — QUATRE ENQUÊTES INDÉPENDANTES, UN MÊME CONSTAT

CE QU'IL FAUT RETENIR

Pour une seule et même année de placement, les caisses du second pilier en Suisse ont crédité entre 0,25 % et 16,05 % sur l'avoir de vieillesse de leurs assurés. Ce qui décide du montant de votre rente n'est ni la performance de votre caisse, ni sa richesse financière : le rendement des marchés n'en rend compte que pour 2,3 %. Et l'écart de distribution entre deux institutions toutes choses égales par ailleurs se chiffre en dizaines de milliers de francs.

Quatre enquêtes couvrent le deuxième pilier suisse : un recensement fédéral exhaustif portant sur 1 257 institutions et 1 352 milliards de francs, et trois panels sectoriels. Méthodes, univers et pondérations diffèrent. Elles convergent pourtant sur l'exercice 2025 : performance nette entre 5,9 % et 6,3 %, rémunération des avoirs entre 4,2 % et 4,7 %, et deux sources indépendantes qui donnent exactement le même taux de conversion appliqué : 5,22 %.

C'est derrière ces moyennes que l'information se trouve.

Conséquence pour un chef d'entreprise ou un indépendant : le choix de l'institution de prévoyance pèse davantage sur la rente finale que toute réforme en discussion, et il ne se juge pas sur un barème de cotisation.

Trois indicateurs publics — degré de couverture, objectif de réserve et taux de constitution de celle-ci — prédisent mieux votre rémunération future que n'importe quel argumentaire sur la performance passée.

ÉCART DE RÉMUNÉRATION · 2025

1 à 64

De 0,25 % à 16,05 % selon l'institution.

CE QUE LE RENDEMENT EXPLIQUE

2,3 %

De la variation des taux crédités. Le reste est une décision.

ÉCART CUMULÉ SUR DOUZE ANS

+CHF 90 700

Sur un avoir de CHF 500 000, contre le minimum légal.

RENDEMENT RESTITUÉ EN INTÉRÊT

78 %

En 2025, contre 48 % deux ans plus tôt.

CADRE DU DOCUMENT

Périmètre	Prévoyance professionnelle suisse — LPP
Exercice analysé	2025, clôtures au 31 décembre
Sources	Quatre, détaillées en page 3
Calculs de cumul	Recalculés et validés par Providia
Données arrêtées au	29 septembre 2026
Auteur	David Perregaux

VOTRE INTERLOCUTEUR

Providia Sàrl

Votre contact	David Perregaux
Adresse	Route d'Anniviers 5, 3967 Vercorin
Téléphone	+41 (0)77 217 36 54
Courriel	info@providia.ch
Internet	www.providia.ch

MEMBRE ARIF · RÉGULÉ LSFIN EN SUISSE

SOMMAIRE

Un écart de un à soixante-quatre — tableau 1	2
Une caisse prudente n'est pas une caisse avare	2
Le paramètre a changé, et personne ne l'a dit	3

Ce n'est pas la performance qui décide	2
Ce que l'écart coûte réellement	3
Quatre chiffres à vérifier — et mentions	3

Un écart de un à soixante-quatre

OUVERTURE

Pour une seule et même année de placement, les caisses du second pilier en Suisse ont crédité entre 0,25 % et 16,05 % sur l'avoir de vieillesse de leurs assurés. La moitié des institutions se situe entre 3,00 % et 5,50 %. Une caisse sur vingt s'en est tenue au minimum légal de 1,25 %.

On imagine volontiers que cet écart reflète la qualité de la gestion. Il n'en est rien. La régression entre le rendement réalisé en 2025 et le taux effectivement crédité donne un coefficient de détermination de 2,3 %. Sur trois ans, 3,9 %. Le rendement des marchés n'explique donc pratiquement rien de ce qui vous est servi.

La richesse financière non plus : sur cinq ans, le patrimoine d'une institution rend compte de 0,7 % de la variation des rendements, et la relation n'est pas statistiquement significative. Une caisse moins riche n'est pas condamnée à faire moins bien qu'une très riche.

CE QUI EXPLIQUE LE PLUS

Les fonds libres de l'institution, à 14,9 %. C'est l'écart entre son degré de couverture et son objectif de réserve de fluctuation — six fois plus que le rendement annuel.

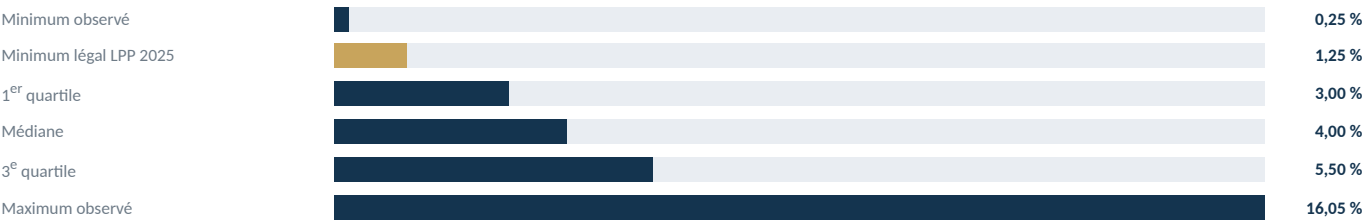
Autrement dit, le taux qui vous est crédité dépend d'abord de la santé financière de votre caisse et d'une décision annuelle de son conseil de fondation. Aucun des deux ne figure sur votre certificat de prévoyance.

Le corollaire contredit l'intuition. On suppose qu'une institution qui alimente généreusement ses réserves rémunère moins bien ses assurés actifs. Les données 2025 disent l'inverse.

RÉMUNÉRATION DES AVOIRS DE VIEILLESSE EN 2025, EN %	MINIMUM	1 ^{ER} QUARTILE	MOYENNE	MÉDIANE	3 ^E QUARTILE	MAXIMUM
Droit privé	0,25	3,00	4,59	4,25	5,50	16,05
Droit public	1,25	2,00	3,49	3,50	4,75	8,50
Toutes les institutions	0,25	3,00	4,43	4,00	5,50	16,05

Tableau 1 — 307 institutions représentant 877 milliards de francs de fortune de prévoyance. Le minimum légal LPP s'établit à 1,25 % en 2025. Source : PPCmetrics, Annuaire des caisses de pensions 2026.

LA DISTRIBUTION, EN UN COUP D'ŒIL



Toutes institutions confondues, taux crédités en 2025. La barre dorée marque le minimum légal. La moitié des caisses tient dans l'intervalle 3,00 %–5,50 % ; l'écart extrême va de un à soixante-quatre.

UNE CAISSE PRUDENTE N'EST PAS UNE CAISSE AVARE

Classées par quartile d'objectif de réserve, les caisses les mieux dotées ont servi les taux les plus élevés en 2025. Et dans chaque quartile, celles dont la réserve est effectivement constituée ont mieux payé que les autres. Même parmi les caisses sans fonds libres, 90 % ont crédité au-dessus du minimum légal.

Pour un indépendant ou une PME qui paie les deux parts de cotisation, c'est l'information la plus directement utile. Le degré de couverture, l'objectif de réserve et son taux de constitution sont publics. Ils prédisent mieux votre rémunération future que n'importe quel argumentaire sur la performance passée.

QUATRE ENQUÊTES, UN MÊME EXERCICE

INDICATEUR, EXERCICE 2025, EN %	CHS PP RECENSEMENT	SWISSCANTO ENQUÊTE	PPCMETRICS ANNUAIRE	COMPLEMENTA RISIKO CHECK-UP
Performance nette moyenne	6,14	6,0	5,90	6,3
Performance nette médiane	–	5,83	5,82	–
Rémunération des avoirs	4,22	4,7	4,43	4,3
Taux de conversion appliqué	5,22	–	–	5,22
Institutions analysées	1 257	528	350	469

Tableau 2 — Le recensement fédéral pondère ses moyennes par les capitaux de prévoyance, les trois autres sources ne pondèrent pas : c'est ce qui explique l'essentiel des écarts. Là où les quatre mesurent strictement la même chose, l'accord est presque parfait — un centième de point sur la médiane des performances, zéro sur le taux de conversion appliqué.

Ce que l'écart coûte réellement

LE CHIFFRAGE

Sur douze exercices, les caisses ont crédité davantage que le minimum légal chacune des douze années, sans y être tenues : 33,4 % cumulés contre 15,2 % pour le plancher légal. Rapporté à un avoir de 500 000 francs, l'écart représente environ 90 700 francs.

C'est la mesure de ce qui se joue. Un point de rémunération annuelle en moins, sur quinze ans, ne se rattrape par aucun arbitrage de fin de carrière.

AU PASSAGE, UNE IDÉE REÇUE QUI TOMBE

La redistribution des assurés actifs vers les rentiers, principal grief adressé au deuxième pilier depuis dix ans, **s'est inversée** : pour la quatrième année consécutive, l'estimation officielle joue en faveur des actifs, à hauteur de 2,9 milliards de francs en 2025.

Cela ne solde pas le passé — 39,6 milliards ont bien changé de mains entre 2014 et 2025 — et les pertes sur les retraites coûtent encore 1,5 milliard par an au système. Mais pour la période récente, l'argument n'est plus exact.

Le paramètre a changé, et personne ne l'a dit. Pendant trente ans, la question qui comptait était le taux de conversion. Il s'est figé autour de 5,2 % et les caisses projettent le même niveau pour 2031 : elles ont cessé d'améliorer les rentes garanties. Ce qu'elles font à la place, c'est rémunérer les avoirs des actifs — 78 % de leur rendement restitué sous cette forme en 2025, contre 48 % deux ans plus tôt.

La différence est décisive. Une rente garantie engage la caisse pour vingt-cinq ans. Un taux crédité n'engage personne au-delà de l'exercice. La sécurité s'est déplacée du bilan des institutions, où elle est visible et au plus haut, vers le compte individuel de l'assuré, où elle dépend chaque année d'une décision qu'il ne voit pas. Et 69 % des assurés ignorent le taux qui leur a été crédité.

QUATRE CHIFFRES À VÉRIFIER DANS VOTRE INSTITUTION

01

Le taux crédité des cinq dernières années

Il figure dans le rapport de gestion. Comparez-le au minimum légal, 1,25 %, et à la médiane du marché, 4 % en 2025.

02

Le degré de couverture et la réserve constituée

Moyennes du marché : 112,8 % et 72,5 % de la cible. C'est le meilleur prédicteur disponible du taux qui vous sera servi.

03

Le taux de conversion applicable à votre classe d'âge

Pas celui affiché en couverture du règlement. Moyenne du marché : 5,25 % au 1^{er} janvier 2026, dans une fourchette de 4,18 % à 7,20 %.

04

La part de votre avoir en surobligatoire

C'est ce que la loi ne garantit pas, et ce sur quoi la caisse dispose de la plus grande liberté. Au-delà d'une fois et demie le montant-limite supérieur LPP, cette part peut relever d'un plan 1e, où l'assuré choisit lui-même sa stratégie et en porte seul le risque.

La prochaine étape. Ces trois documents : certificat de prévoyance, règlement de l'institution, dernier rapport de gestion, suffisent à situer votre caisse sur chacun de ces indicateurs. Providia réalise ce diagnostic et le restitue en une page, avec ce que l'écart coûte ou rapporte à votre classe d'âge.

Premier entretien d'une heure, sans engagement : info@providia.ch

David Perregaux

Providia Sàrl, Vercorin — 29 septembre 2026

SOURCES

Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle, rapport 2025 et fichier de données 2014–2025 ; PPCmetrics SA, Annuaire des caisses de pensions 2026 ; Swisscanto / Zürcher Kantonalbank, étude 2026 ; Complementa AG, Risiko Check-up 2026. Les cumuls pluriannuels ont été recalculés par l'auteur à partir des séries annuelles publiées.

MENTIONS LÉGALES

David Perregaux dirige Providia Sàrl, société indépendante de conseil en investissement établie à Vercorin (VS), assujettie à la LSFIn et membre de l'ARIF. Providia ne distribue aucun produit. Le présent document est une analyse de portée générale ; il ne constitue ni un conseil en placement, ni un conseil individuel en prévoyance. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.